

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL PREALABLE A LA DEMANDE D'EXAMEN DE SANTE AU TRAVAIL

Pour déterminer le type de suivi individuel nécessaire selon l'article R717-29 du code rural

L'employeur adresse au service de santé au travail de la MSA un document précisant le nombre et la catégorie des travailleurs à suivre et les risques professionnels auxquels ils sont exposés, notamment les risques mentionnés à l'Art R717-16 du code rural qui permet au travailleur de bénéficier d'un suivi individuel renforcé de son état de santé

Entreprise

Nom /raison sociale		
N° Etablissement		
mail		
téléphone	Fixe :	Mobile :
Adresse :		

Salarié (e)

Nom Prénom :		Date de naissance :	
N° de sécurité sociale :		Date d'embauche :	
Poste de travail :			

Demande d'un examen de santé au travail

- Embauche ou changement de poste
 suivi périodique
 reprise
 à la demande
 autre

Le salarié est-il exposé à un ou plusieurs risques mentionnés ci-dessous ?

Suivi Individuel Renforcé (SIR) Art R717-16 du code rural

<input type="checkbox"/>	Agents Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (Art R4412-60 Code du travail), CMR groupe 1A et 1B, classification CLP, poussières de bois inhalables, formaldéhyde). Dans ce cas, adresser les fiches de données de sécurité des produits CMR (sur l'étiquette ou FDS : H350, H340, H360)
<input type="checkbox"/>	Agents biologiques groupes 3 et 4 (Art R4421-3 Code du travail), notamment psittacose, fièvre Q, tuberculose bovine, échinococcose alvéolaire, brucellose
<input type="checkbox"/>	Equipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage de charges ou de personnes nécessitant une autorisation de conduite dont CACES (Art R4323-56 Code du Travail) : télescopique , chariot automoteur cat 1 à 6, mini chargeur, valet de ferme, nacelles cat 1A à 3B, engins de travaux publics cat 1 à 10, grues à tour, ponts roulants, palans
<input type="checkbox"/>	Risque de chute lors des opérations de montage/démontage d'échafaudage
<input type="checkbox"/>	Jeune de 15 à 18 ans affecté à des travaux réglementés soumis à dérogation (Art R4153-40 Code du Travail)
<input type="checkbox"/>	Manutention manuelle supérieure à 55kg pour un homme (Art R4541-9 Code du Travail). Toutefois, les femmes ne sont pas autorisées à porter des charges supérieures à 25 kg ou à transporter des charges à l'aide d'une brouette supérieures à 40 Kg, brouette comprise.
<input type="checkbox"/>	Travaux nécessitant une habilitation électrique pour des opérations sur les installations électriques ou à leur voisinage (Art R4544-10 Code du Travail)
<input type="checkbox"/>	Amiante (Art R4412-98 Code du travail)
<input type="checkbox"/>	Plomb (Art R4412-160 Code du travail)
<input type="checkbox"/>	Rayonnements ionisants (Art R4451-44 Code du travail)
<input type="checkbox"/>	Risque hyperbare (Art R4461-1 Code du travail), plongée
<input type="checkbox"/>	Postes à risques particuliers déclarés par l'employeur (Art R717-16 Code rural), l'employeur peut compléter cette liste après avis du médecin du travail et du CHSCT ou CSE, en cohérence avec l'évaluation des risques professionnels et la fiche d'entreprise. L'inscription de tout poste de travail sur cette liste doit être motivée par écrit. Cette liste est transmise au service de santé au travail et tenue à disposition de la DIRECCTE, mise à jour annuellement

Salarié (e)

Nom Prénom :		Date de naissance :	
--------------	--	---------------------	--

Suivi Individuel Adapté (SIA) Art R717-15 du code rural

<input type="checkbox"/>	Salarié de moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés soumis à dérogation (<i>examen à réaliser avant l'affectation au poste</i>)
<input type="checkbox"/>	Agents biologiques groupe 2 (notamment maladie de Lyme, tularémie, leptospirose, pasteurellose, hantavirose, babésiose ou piroplasmose, dermatophytose) (<i>examen réalisé avant l'affectation au poste</i>)
<input type="checkbox"/>	Champs électromagnétiques (<i>examen à réaliser avant l'affectation au poste</i>)
<input type="checkbox"/>	Travailleur de nuit (Art L3122-5 Code du travail) (<i>examen à réaliser avant l'affectation au poste</i>)
<input type="checkbox"/>	Travailleur handicapé (MDPH, si l'information vous est connue)
<input type="checkbox"/>	Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité
<input type="checkbox"/>	Femme enceinte ou allaitante
<input type="checkbox"/>	Agents chimiques dangereux (hors CMR 1a et 1b)
<input type="checkbox"/>	Apprenti de plus de 18 ans

Suivi Individuel Simple (SIS)

- Aucun des risques mentionnés dans ce document (SIR et SIA)

Date :

Nom et signature de l'employeur :